

N°DCA-2022-009

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
14
- Pouvoirs :
2
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « REFECTION DES TOITURES ET
FACADES DES BATIMENTS DU SDIS 76 »**

Le 31 mars 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOÜ.

MM. Laurent JACQUES, Jérôme LHEUREUX.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Lionel GUERET-LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Mme Virginie LUCOT-AVRIL à Monsieur André GAUTIER.

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU - représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Christine MOREL – représentée, Dominique TESSIER - représentée.

MM. Gérard COLIN, Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*

**

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*

*

**

Parallèlement à la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Immobilière, le Sdis 76 a établi un état des lieux de son parc immobilier.

Ainsi, suite au diagnostic réalisé par le titulaire du marché de maintenance préventive et curative (attribué en juin 2019), des travaux de réfection voire de remplacement des toitures s'avèrent nécessaires au maintien en bon fonctionnement de certains sites.

De plus, certaines façades nécessitent d'être reprises.

Au regard des volumes financiers identifiés, il est proposé de créer une autorisation de programme (AP) afin de mettre en œuvre un plan pluriannuel de réfection des toitures et des façades du parc immobilier du Sdis 76 et dont le rythme de décaissement serait le suivant :

Intitulé	Montant global	Crédit de paiement			
		2022	2023	2024	2025
Toitures et façades	3 771 000,00 €	297 000,00 €	1 502 000,00 €	948 000,00 €	1 024 000,00 €

Selon la planification prévisionnelle suivante :

Toitures et façades	2022	2023	2024	2025
3 771 000,00 €	297 000,00 €	1 502 000,00 €	948 000,00 €	1 024 000,00 €
TOITURES	212 000,00 €	1 466 000,00 €	918 000,00 €	1 024 000,00 €
ARQUES LA BATAILLE	70 000,00 €			
AUMAËLE		80 000,00 €		
BOLBEC		470 000,00 €		
DIRECTION DEPARTEMENTALE		320 000,00 €	600 000,00 €	180 000,00 €
DIEPPE	5 000,00 €			
ECOLE DEPARTEMENTALE		80 000,00 €		
ENVERMEU		200 000,00 €	170 000,00 €	
ETRETAT				165 000,00 €
HERICOURT EN CAUX				186 000,00 €
LONGUEVILLE SUR SCIE			148 000,00 €	
LES PRES SALES	120 000,00 €			
OFFRANVILLE		80 000,00 €		
SERVAVILLE				93 000,00 €
SAINT SAENS		236 000,00 €		
SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE	17 000,00 €			
Divers sites				400 000,00 €
FACADES	85 000,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €	- €
BLANGY SUR BRESLE	20 000,00 €			
ECOLE DEPARTEMENTALE	40 000,00 €			
ETRETAT			30 000,00 €	
LILLEBONNE	15 000,00 €			
SAINT VALERY EN CAUX	10 000,00 €			
VEULES LES ROSES		26 000,00 €		

Les travaux sont identifiés de manière non exhaustive et pourront, en cas d'évènements fortuits, être prioritaires.

Cette AP sera intégrée au budget primitif 2022.

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220331-DCA-2022-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 05/04/2022
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER